

Chasse.



ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°66 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

Conseil municipal du 26 juin 2013 : les principales décisions

LE MOT DU MAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Traditionnellement, la dernière séance du Conseil municipal avant la trêve estivale est consacrée, entre autres, à l'approbation des comptes administratifs de la Commune du Budget général et du budget « Eau » pour l'année précédente. Celle-ci intervient en dehors de la présence du maire, qui doit réglementairement quitter la séance puisque l'Assemblée doit valider, par la même occasion, sa gestion. D'un point de vue global, le Budget général 2012 est surtout marqué par le niveau exceptionnel des investissements - conséquence du poids du complexe sportif de Moleye dans l'activité municipale des dernières années. Quant au budget « Eau », c'est surtout le report en fin d'année de la première tranche du programme 2012-2014 qui a entraîné une révision à la baisse des dépenses d'investissement prévues.

Autre passage « obligé », l'approbation par l'Assemblée du rapport annuel du délégataire pour le service de l'eau ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service. Toujours soucieux de l'intérêt général et désireux d'améliorer la vie quotidienne des Chassères, les élus municipaux étaient également appelés à approuver :

- le dossier de demande de subvention pour la fin de la rénovation du restaurant scolaire ;
- un règlement pour les transports scolaires, destinés à formaliser les consignes de discipline et de sécurité ;
- les subventions aux coopératives scolaires, pour l'organisation d'activités pédagogiques pendant l'année académique ;
- plusieurs conventions encadrant la mise à disposition de nos équipements sportifs aux clubs utilisateurs, à Moleye comme aux Escalières ;
- le renouvellement de la convention avec l'association RAFE, par laquelle la Commune alloue chaque année cinq bourses d'études à des étudiants arméniens de Nor-Hadjin ;
- l'attribution d'une aide à une étudiante chassère qui doit effectuer un stage de trois mois à Mayotte
- ou encore la participation de la Commune à la deuxième édition de la résonance à la Biennale de Lyon en Pays viennois, « Columna 02 ».

Vous le constaterez, même en cette veille de vacances d'été, la Municipalité reste à pied d'œuvre et mobilisée dans l'ensemble des secteurs de la vie quotidienne à Chasse. Encore et toujours, vous le savez, vous pouvez compter sur notre engagement.

Bel été à toutes et à tous,

JEAN-PIERRE RIOULT

➤ Compte administratif 2012 du Budget général

Préalablement à l'examen de cette question, le maire, Jean-Pierre Rioult, quitte la séance et cède la présidence à Jules Cornacchia, premier adjoint.

Le Compte administratif 2012 du Budget général a été examiné lors de la commission des Finances du 13 juin 2013, à laquelle l'ensemble des élus avaient été invités. L'examen du Compte administratif doit permettre de vérifier si les dépenses prévues au Budget primitif et lors des décisions modificatives ont été correctement accomplies. À cet égard, si l'on enlève des dépenses de Fonctionnement le virement à la section d'Investissement qui ne peut être intégré au Compte administratif (763 600 €) ainsi que les opérations d'ordre liées à la vente des terrains des Escalières au groupe Casino (6 044 200 €), il apparaît que, pour des dépenses réelles prévues de 7 028 220 €, la réalisation des dépenses de Fonctionnement s'est élevée à 6 896 933,71 €. En recettes de Fonctionnement, pour une prévision (hors excédent antérieur, reporté au compte 002, de 592 756 € et hors opération d'ordre concernant les reventes de terrain) d'un montant équivalent aux dépenses, à 6 044 200 €, les recettes réelles de Fonctionnement se sont élevées à 7 153 593,10 €, pour une prévision de 7 199 064 €.

En section d'Investissement, c'est l'opération du complexe sportif de Moleye qui, comme en 2011, a constitué la principale opération de l'année 2012. En dépenses d'Investissement, elle a été comptabilisée sur plusieurs articles :

- article 2111 : acquisition de terrains à la société Fructidor, pour 191 166,87 €, et frais d'acquisition Getaz, pour 2 786,86 € ;
- article 2184, acquisition de mobilier : 7 621,70 € ;
- article 2188, acquisition de matériels : 23 415 € ;
- article 2312, aménagement de terrain : 2 042 642,50 € ;
- article 2313, immobilisations en cours/construction : 2 506 100,60 € ;
- article 2315, travaux de vidéoprotection : 100 458,72 € ;
- article 2315, alimentation électrique et téléphonique : 27 815 € ;
- article 2315, travaux d'électricité (dont éclairage stade et espaces extérieurs) : 418 856 €.

Le montant global de ces dépenses d'Investissement s'est donc élevé, en 2012, à 5 320 863,25 € TTC.

Toutefois l'année 2012 a également été marquée par plusieurs autres opérations d'Investissement :

- au compte 204 (subventions d'équipement versées) : 189 511,64 €, attribués à ViennAgglo pour les travaux d'assainissement Eaux pluviales dans le quartier du Rhône ;
- au compte 211 : 122 922,09 €, pour l'acquisition de terrains à la SERL, dans le parc d'activité des Platières, pour le centre technique municipal ;
- au compte 2313 : 192 083,01 €, pour l'achèvement de la construction de la première tranche du centre technique municipal aux Platières ;

Dans le cadre de la rénovation des équipements sportifs maintenus aux Escalières :

- au compte 2188 (acquisition de matériels) : 20 883,23 € ;
 - au compte 2312 : 26 863,16 €, pour la mise en place de barrières périphériques autour du terrain de rugby ;
 - au compte 2315 : 100 047,42 €, pour la reprise de l'alimentation électrique,
- soit une somme globale TTC de 147 793,31 €.

Globalement les dépenses de la section d'Investissement s'élèvent à 7 806 861,37 €. Elles ont été compensées :

- au chapitre 10, par des dotations et fonds divers, pour 1 503 345,82 € (dont 841 066 € pour le fonds de compensation de la TVA) ;
- au chapitre 13, par des subventions pour le complexe sportif de Moleye, pour 1 008 185,62 € ;
- au chapitre 040, par la cession des terrains des Escalières à la Société rhodanienne, pour six millions d'euros sur 6 956 733,10 € ;
- au chapitre 16 enfin, par un emprunt de 950 000 €.

La balance générale du Compte administratif 2012 s'établit donc de la manière suivante :

Total Dépenses	20 747 995,08 €
Total Recettes	23 675 031,78 €
Excédent global/exercice	+ 2 927 036,70 €
Déficit global reporté	- 3 903 967,00 €
Nouveau déficit global clôturé	- 976 930,30 €
Excédent des RAR	+ 1 076 822,06 €
Excédent global clôturé tenant compte des RAR	+ 99 891,76 €

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce Compte administratif 2012 du Budget général.

Délibération approuvée par 19 voix POUR et 5 CONTRE

➤ **Compte administratif 2012 du budget « Eau »**

Comme pour le Compte administratif du Budget général, le Compte administratif 2012 du budget « Eau » a été examiné par la commission des Finances du 13 juin 2013.

En dépenses de la section d'Exploitation, ce Compte administratif n'appelle pas d'observations particulières. Les principales dépenses concernent, au chapitre 66, le remboursement des intérêts des emprunts, pour une dépense de 124 000 €, et, au chapitre 042, le prélèvement pour dépenses d'Investissement sous forme de dotation aux amortissements, pour un montant de 131 560 €.

En recettes de la section d'Exploitation, le produit de la surtaxe communale d'eau est légèrement inférieur aux prévisions, à 331 621,02 € contre 349 970 € prévus.

En dépenses d'Investissement, au chapitre 23 (immobilisation en cours), tous les travaux prévus ont été réalisés, à l'exception notable de la première tranche du programme 2012-2014, qui a démarré en fin d'année et figure

donc principalement en restes à réaliser. De ce fait, pour une prévision de 954 000 €, seuls 519 893,47 € ont globalement été dépensés.

En recettes de la section d'Investissement, en dehors des opérations d'ordre et du virement de la section de Fonctionnement, les recettes prévues ont été réalisées.

La balance générale du Compte administratif 2012 du budget « Eau » s'établit donc de la manière suivante :

Total Dépenses	856 618,27 €
Total Recettes	947 691,71 €
Excédent global/exercice	+ 91 073,44 €
Excédent global reporté	+ 283 000,72 €
Excédent global clôturé	+ 374 074,16 €
Déficit des RAR	- 361 483,30 €
Excédent global clôturé tenant compte des RAR	+ 12 590,86 €

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce Compte administratif 2012 du budget « Eau ».

La délibération est approuvée par 19 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

À la suite de l'approbation des deux comptes administratifs, le maire réintègre l'Assemblée. Le résultat des votes lui est communiqué. Il rappelle que 2012 a encore été une année exceptionnelle au niveau des investissements. Le maire en profite pour remercier son adjoint, Carmelo Balsamo, ainsi que le service municipal des Finances, pour leur excellent travail de suivi de l'exécution budgétaire.

➤ **Eau potable. Approbation du rapport annuel du délégataire et du rapport sur le prix et la qualité du service**

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal doit chaque année examiner et adopter (pour ce qui concerne les services publics délégués par la Mairie) à la fois le rapport présenté par le délégataire pour l'année précédente et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), présenté sous responsabilité communale. Pour l'eau potable, le RPQS est établi par le bureau d'études ICDEE, missionné par la Mairie. Ces deux rapports font notamment apparaître les données suivantes :

- le volume d'eau acheté au Syndicat mixte d'Eau potable Rhône-Sud, qui fournit l'eau de la commune depuis la zone de captage de Chasse-Ternay, diminue en volume de - 1,45 %, à 405 336 m³ au lieu de 411 299 m³ en 2011 ;
- le nombre d'abonnés continue de progresser à Chasse-sur-Rhône et passe de 2 146, à la fin de l'année 2011, à 2 202, à la fin de l'exercice 2012 (soit une augmentation de + 2,6 %), en raison de l'augmentation de la population ;
- le volume facturé hors besoin du service diminue également puisqu'il passe, entre 2011 et 2012, de 353 787 m³ à 340 826 m³. La tendance est donc, pour les consommateurs (qu'il s'agisse de particuliers ou d'industriels) à l'économie d'eau, même si leur nombre augmente ;
- le rendement du réseau diminue légèrement, de 91,26 % en 2011 à 89,5 % en 2012, mais il reste à un haut niveau, au regard d'autres communes, et en tout cas bien au-dessus des 85 % réglementaires en zone urbaine ;
- le linéaire de canalisation d'adduction d'eau à Chasse dépasse à présent les 40 km, puisqu'il s'établit à 40 344 m au 31 décembre 2012, au lieu de 39 318 m au 31 décembre 2011. Parmi les travaux réalisés par la Commune en 2012, il faut rappeler le remplacement de la canalisation

de l'allée des Acacias, le renforcement de la distribution du réservoir des Pieds et les travaux de maillage dans le quartier des Georgellières. Ont également été intégrés dans le domaine public des réseaux posés pour de nouveaux lotissements, par exemple les constructions de l'allée des Perdrix ou du clos et de l'allée Bellechasse à Trembas, des Balcons du Pilat à Chatanay et de l'allée des Pivoines à Charmotte-et-Rongère ;

- au 31 décembre 2012, c'est-à-dire avant la première tranche du programme triennal, le nombre de branchements en plomb ne s'élevait déjà plus qu'à 142 sur un total de 2 215, soit 6,4 % ;

- au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen TTC de l'eau s'établissait à 2,01 €/m³. Pour une consommation de 120 m³, la facture globale annuelle d'eau (redevance Pollution et TVA comprise) était donc de 241,61 € TTC. Sur ce montant global, le délégataire percevait 66,41 € et la Mairie 123 €. En fonction de ces indications, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le rapport 2012 du délégataire pour l'exploitation du service de l'eau ainsi que le rapport sur les prix et la qualité du service de l'eau.

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE

➤ **Dernière tranche de la rénovation du restaurant scolaire Joseph-Domeyne : approbation du dossier et demande de subvention**

Au cours des dernières années, le restaurant scolaire Joseph-Domeyne a fait l'objet de travaux d'extension de sa capacité d'accueil, avec la création d'une salle supplémentaire ainsi que la réfection-extension et la mise aux normes des cuisines, dans une deuxième tranche. Il est désormais nécessaire de procéder à la réhabilitation de la partie centrale existante, intégrant une amélioration de l'acoustique et de l'isolation thermique des locaux. D'autre part, l'aménagement périphérique du restaurant scolaire doit être aussi amélioré, avec le réaménagement des abords immédiats du bâtiment.

Il a donc été demandé au cabinet d'architectes ASUR, maître d'œuvre pour les deux premières tranches de travaux, d'établir un dossier d'avant-projet. Le montant global de l'opération telle qu'évaluée s'établit à 200 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre et divers et imprévus compris). Pour la réalisation de cette dernière tranche, il est possible d'obtenir une subvention du Conseil général de l'Isère, dans le cadre de la Dotation territoriale, à un taux de 15 % et pour un montant de 30 000 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver le dossier correspondant et d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

➤ **Engagement sur l'arrêt de l'emploi de produits phytosanitaires dans les méthodes de désherbage**

Par délibération en date du 20 septembre 2011, la Mairie de Chasse-sur-Rhône a approuvé un dossier de demande de subvention concernant la création d'une piste cyclable (voie verte) le long de la RD36, route de Communay, et le long de la route de la Moille, pour aller jusqu'au complexe sportif de Moleye. Ce dossier est en bonne voie pour l'obtention de différentes subventions. Celle de la Région Rhône-Alpes (d'un montant de 45 000 €) a d'ailleurs déjà été attribuée à la Commune. Toutefois, pour ce qui concerne le Conseil général de l'Isère, la Direction ter-

ritoriale de l'Isère rhodanienne a sollicité un engagement, de la part de la Commune de Chasse-sur-Rhône, de son renoncement général à l'emploi de produits phytosanitaires pour ses méthodes de désherbage. Dans la mesure où les services techniques municipaux n'utilisent déjà plus de désherbants chimiques dans l'entretien des voiries communales, il est demandé au Conseil municipal de confirmer, par délibération, cet engagement.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

➤ **Affaires scolaires. Approbation d'un règlement des transports scolaires**

La Mairie organise, depuis plusieurs années, un service de transport scolaire interne à Chasse-sur-Rhône qui s'est régulièrement développé. En effet, de nombreux élèves de maternelle et de primaire, répartis dans les différents quartiers de la commune, dans la plaine comme sur les hauteurs, utilisent le transport par autobus scolaires, qui permet notamment d'éviter la circulation de nombreux véhicules individuels aux abords des écoles et du restaurant scolaire. Ce service est doté d'un personnel d'accompagnement municipal et fonctionne correctement. Toutefois, lors de l'attribution annuelle des cartes de transport scolaire, seules des consignes de sécurité étaient données aux parents des enfants concernés. Il est apparu nécessaire de formaliser ces consignes de sécurité et de discipline par l'adoption d'un règlement intérieur. Ce projet de règlement a donc été élaboré par les services municipaux puis transmis à l'ensemble des élus.

Il est demandé à l'Assemblée, sous réserve de dernières modifications éventuelles, de l'adopter afin qu'il puisse être remis aux parents avec les prochaines cartes de transport scolaire.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

➤ **Affaires scolaires. Subventions annuelles aux coopératives scolaires**

Comme chaque année à pareille époque, en plus des crédits annuels alloués aux écoles de la commune pour l'achat de fournitures (crédits d'ores et déjà prévus au budget), le Conseil municipal doit attribuer les subventions spécifiques aux coopératives des différentes écoles afin qu'elles puissent entreprendre certaines actions pédagogiques. Ces subventions, revalorisées chaque année, sont calculées en fonction du nombre d'élèves prévu à la rentrée suivante. Voici les subventions proposées :

- école élémentaire Pierre-Bouchard : 1 902 € ;
 - école maternelle des Georgellières : 573 € ;
 - école maternelle du Château : 399 € ;
 - école maternelle des Barbières : 230 €,
- soit un montant global de 3 104 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'attribution de ces subventions.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

➤ **Approbation de nouvelles conventions de mise à disposition d'équipements sportifs**

Par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil municipal a approuvé une convention de mise à disposition des installations du complexe sportif de Moleye, passée entre la Mairie et le GS Chasse Football. Cet équipement faisant aussi l'objet d'une utilisation de la part du Tennis-Club de Chasse (TCC) et bientôt d'une associa-

tion locale de volley-ball, il est proposé que le même type de convention soit adopté, l'une concernant le club de tennis, l'autre celui de volley. Ces deux projets tiennent compte également du règlement intérieur adopté lors de la précédente réunion du Conseil municipal qui a eu lieu le 15 mai dernier. D'autre part et toujours selon le même principe, une convention de mise à disposition doit être établie avec le Rugby-Club de Chasse-sur-Rhône pour l'utilisation du terrain de rugby des Escalières et des installations annexes, en particulier les vestiaires.

Il est donc demandé à l'Assemblée de les approuver et d'autoriser le maire de Chasse à les signer. Enfin, par la même occasion, le même type de convention a été établi pour la section badminton de la MJC qui utilise (partiellement, elle aussi) la halle des sports du complexe sportif de Moleye. Il est nécessaire que cette convention soit également approuvée par l'Assemblée.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

➤ **Renouvellement de la convention avec l'association Rhône-Arménie Formation Échanges**

Par une délibération du 25 mars 2009, le Conseil municipal avait approuvé une convention avec l'Association Rhône-Arménie Formation Échanges (RAFE) portant sur l'attribution de cinq bourses annuelles pour des élèves de Nor-Hadjin fréquentant le Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien (CEPFA) d'Erevan, en Arménie. L'activité de l'association RAFE vise en effet à permettre aux adolescents et aux adultes d'Arménie de recevoir une formation professionnelle appropriée dans leur pays. Cet objectif rejoint les orientations de la Municipalité de Chasse-sur-Rhône quant à son jumelage avec Nor-Hadjin. La convention signée avec RAFE avait une validité de quatre années. Son fonctionnement ayant été plus que satisfaisant pour chacune des parties, il est donc proposé qu'elle soit reconduite, sur les mêmes bases, pour une durée de quatre ans supplémentaires. Un nouveau projet de convention a donc été élaboré et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est demandé à l'Assemblée de l'approuver et d'autoriser le maire à la signer.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

➤ **Participation de la Commune de Chasse-sur-Rhône à la Biennale d'art contemporain « Columna 02 »**

Du 8 septembre au 6 décembre 2013 aura lieu la deuxième édition de la résonance métropolitaine à la 12^e biennale d'Art contemporain de Lyon en Pays viennois, « Columna 02 ». Cette édition 2013 réunit les villes de Vienne, Saint-Romain-en-Gal et Chasse-sur-Rhône. En 2011, Chasse-sur-Rhône avait accueilli les artistes Tilman et Jan Van der Ploeg, qui avaient réalisé deux installations remarquées, le premier dans le quartier du Château et l'autre sous le viaduc autoroutier. Forte de son action reconnue en matière de promotion et de diffusion de l'art contemporain, la Commune de Chasse-sur-Rhône s'est associée cette année à la Ville de Vienne, porteuse du projet, et accueillera donc un artiste belge, Ward Denys, qui réalisera une œuvre quai Jean-Pierre-Criner, vers le nouvel embarcadère. La journée inaugurale officielle de « Columna 02 » a été fixée par le comité d'organisation au samedi 7 septembre 2013. Elle conduira les délégations de Saint-Romain-en-Gal à Chasse-sur-Rhône pour terminer à Vienne, en fin d'après-midi. Une présen-

tation « grand public » aura lieu en avant-première pour les Chassères, le vendredi 6 septembre à 18h à l'embarcadère, en présence de l'artiste et de nombreux invités.

La participation de la Commune de Chasse au budget global de l'opération est de 5 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette participation de la Commune à l'opération « Columna 02 » et d'autoriser le maire à effectuer le règlement correspondant à la Ville de Vienne.

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE

➤ **Attribution d'une aide exceptionnelle à une étudiante pour un stage à Mayotte**

Céline Montoya, domiciliée à Chasse-sur-Rhône, poursuit des études d'ingénieur en agriculture, environnement et agroalimentaire à l'ISARA de Lyon. Dans le cadre de sa troisième année de formation, elle effectue cet été un stage de trois mois sur l'île de Mayotte (département français d'outre-mer), dans une entreprise de produits laitiers. L'école propose de nombreuses bourses à ses étudiants tout comme la Région Rhône-Alpes mais les DOM-TOM ne rentrent pas dans les destinations éligibles pour l'obtention de ces bourses.

En 2006, le Conseil municipal avait attribué une aide exceptionnelle de 500 € à deux jeunes étudiants, dont l'un était originaire de Chasse-sur-Rhône (Lionel Parra), pour un voyage de fin d'études en Amérique du Sud. En contrepartie, il leur avait été demandé d'associer les habitants de la commune, d'une façon ou d'une autre, à leur périple, ce qui avait été fait, par exemple, par le biais d'un article dans la presse municipale. De la même manière, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention de 500 € à Céline Montoya, avec une contrepartie à déterminer avec elle.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ

« ILS ONT RÉPONDU... » : LE MOT DE L'OPPOSITION

Texte non communiqué

➤ **Calendrier des manifestations**

JUILLET 2013

Mercredi 17, vers 21h30. > Deuxième séance de Ciné Été 2013 à Chasse : *Jack et le chasseur de géants*, parc du Château (repli salle Jean-Marion)

Samedi 27, à 15h. > Match amical CFA ASSE/Saint-Priest, GS Chasse Foot, complexe sportif de Moleye, terrain d'honneur, entrée libre

AOÛT 2013

Jeudi 1^{er}, à partir de 16h. > Fête du centre de loisirs, centre social Paul-Vittoz, école des Barbières

Lundi 12, à 18h30. > Commémoration du bombardement allié de 1944, monument aux victimes, rue Pasteur

Samedi 17, à 19h. > Match amical CFA Bourgoin/Andrézieux-Bouthéon, GS Chasse Foot, complexe sportif de Moleye, terrain d'honneur, entrée libre

Mardi 20, vers 21h30. > Troisième séance de Ciné Été 2013 à Chasse : *Moi, moche et méchant 2*, parc du Château (repli salle Jean-Marion)

Mercredi 21. > Ouverture programmée de plusieurs des nouvelles enseignes du retail park de l'ensemble commercial de Chasse Sud (Décathlon, Gémo...)

Samedi 24, à 15h. > Match amical U17 ASSE/OL, GS Chasse Foot, complexe sportif de Moleye, terrain d'honneur, entrée libre